



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 24 juin 2019

---

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

---

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation  
FS/EM/18/2019**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital de la Banque Centrale Populaire (BCP), la Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances (MCMA), représentée par son Président du Directoire, M. Hicham Belmrah, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 12 juin 2019, suite à un effet de dilution, le seuil de participation de 5% dans le capital de la BCP.

Suite à cette opération d'augmentation de capital, MCMA déclare détenir 9 198 859 actions BCP soit 4,55 % du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, MCMA envisage de poursuivre ses achats sur la valeur BCP.

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 75

**E-Mail :** [information\\_financiere@ammc.ma](mailto:information_financiere@ammc.ma)